

Préavis du Comité de Direction (CODIR) déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse dans sa séance du 30 novembre 2022.

1. Objet du préavis

Le CODIR sollicite l'octroi de compléments pour des charges de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles qu'il n'était pas possible de prévoir lors de l'établissement du budget de l'année en cours.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Le CODIR souhaite demander des crédits complémentaires durant l'année en cours, dès lors qu'elle constate des dépassements budgétaires actuels ou à venir sur certains postes.

Ceci ne signifie en aucun cas que le budget global 2022 sera dépassé, selon les informations que nous avons à ce jour. Aucun acompte supplémentaire aux communes ne sera demandé.

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- L'analyse porte sur les comptes arrêtés au 1^{er} septembre 2022.
- Tous les comptes nécessitant un crédit complémentaire en lien avec le traitement du personnel, impliquent d'office une augmentation des lignes en lien avec les charges sociales.

3. Crédits complémentaires demandés

Comptes	Désignation	Comptes 01.09.2022	Budget 2022	Comptes vs budget 01.09.22	Total estimations 31.12.22	Crédit compl. demandé
500.3185.10 730.3185.10	Honoraires consultants - Administration scolaire et bibliothèque + Accueil de Jour	30 371,40 CHF	30 000,00 CHF	371,40 CHF	81 000,00 CHF	51 000,00 CHF
Etude locale A-One : CHF 13'000.- Affaire juridique : CHF 6'000.- Recherche RH et AJE : CHF 32'000.-						

Comptes	Désignation	Comptes 01.09.2022	Budget 2022	Comptes vs budget 01.09.22	Total estimations 31.12.22	Crédit compl. demandé
730.3185.30 500.3185.30	Honoraires santé et sécurité - Administration scolaire et bibliothèque + Accueil de Jour	7 116,00 CHF	3 700,00 CHF	3 416,00 CHF	15 200,00 CHF	11 500,00 CHF
Le service mis en place d'une personne de confiance a été plus largement utilisé que budgétisé. MSST - suite à la l'inspection du travail, des Mesures de Santé et Sécurité au Travail doivent être mises en place. Ceci servant de base pour un futur préavis.						

HA
LC

Comptes	Désignation	Comptes 01.09.2022	Budget 2022	Comptes vs budget 01.09.22	Total estimations 31.12.22	Crédit compl. demandé
511.3011.20	Traitement du personnel cantine Gilly	76 634,27 CHF	96 000,00 CHF	-19 365,73 CHF	123 000,00 CHF	27 000,00 CHF
Harmonisation du nombre de personnel encadrant par rapport au nombre d'enfants dans toutes les cantines a impliqué d'engager du personnel supplémentaire à Gilly, puis augmentation des inscriptions à la rentrée 2022, qui implique également l'engagement d'une personne supplémentaire.						

Comptes	Désignation	Comptes 01.09.2022	Budget 2022	Comptes vs budget 01.09.22	Total estimations 31.12.22	Crédit compl. demandé
512.3122.00 520.3122.00	Consommation de chauffage	108 726,15 CHF	130 000,00 CHF	-21 273,85 CHF	195 000,00 CHF	65 000,00 CHF
Anticipation de la crise énergétique avec le remplissage des citernes à pellets.						

Comptes	Désignation	Comptes 01.09.2022	Budget 2022	Comptes vs budget 01.09.22	Total estimations 31.12.22	Crédit compl. demandé
512.3123.00 520.3123.00	Consommation d'électricité	99 455,95 CHF	98 000,00 CHF	1 455,95 CHF	150 000,00 CHF	52 000,00 CHF
Fin 2021, un contrat avec la Romande Energie pour le Martinet a été revu à la hausse et après approbation du budget 2022. En raison de la situation actuelle mondiale et de la flambée des prix de l'énergie, l'augmentation de cette ligne de budget est estimée à +50%.						

Comptes	Désignation	Comptes 01.09.2022	Budget 2022	Comptes vs budget 01.09.22	Total estimations 31.12.22	Crédit compl. demandé
731.3011.10	Traitement du personnel des AMF	1 515 459,80 CHF	2 080 000,00 CHF	-564 540,20 CHF	2 250 000,00 CHF	170 000,00 CHF
Suite à une erreur budgétaire, les 8% de subvention de la FAJE ont été comptabilisés mais leur utilisation n'a pas été affectée. Cela permettra d'améliorer les conditions salariales des AMF. Nous souhaiterions utiliser le fonds de réserve ARAERE/AJERE 9281.00 pour un montant à hauteur de CHF 170 000,00 représentant le 8% subventionné par la FAJE.						

Comptes	Désignation	Comptes 01.09.2022	Budget 2022	Comptes vs budget 01.09.22	Total estimations 31.12.22	Crédit compl. demandé
731.3185.10	Honoraires consultants	11 950,00 CHF	- CHF	11 950,00 CHF	11 950,00 CHF	11 950,00 CHF
Ces frais sont liés à la finalisation d'une longue procédure au Tribunal des prud'hommes.						

Comptes	Désignation	Comptes 01.09.2022	Budget 2022	Comptes vs budget 01.09.22	Total estimations 31.12.22	Crédit compl. demandé
500.3111.10 730.3111.10	Achats matériel informatique	10 363,15 CHF	1 000,00 CHF	9 363,15 CHF	11 000,00 CHF	10 000,00 CHF
Une facture d'achat de matériel a été comptabilisée après la clôture du préavis informatique de 2021, elle impacte donc le budget 2022.						

4. Conclusion

Le CODIR vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 30 novembre 2022.
- Vu le préavis du Comité de Direction.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour.

Décide

- D'adopter le préavis N°09-2022 Demande de crédits complémentaires de CHF 398'450.- au budget de fonctionnement 2022 ;
- D'accorder au Comité de Direction des compléments au budget de fonctionnement 2022 représentant au total une augmentation de charges de CHF 398'450.- ;
- De prélever le montant de CHF 170'000.- au fond de réserve 9281.00.

Adopté par le Comité de Direction lors de sa séance du 3 octobre 2022.

Au nom du comité de Direction d'Enfance & Jeunesse.



Laurent Crampon
Président

Enfance & Jeunesse



Isabelle Houmard
Directrice